

mardi, vendredi et dimanche.

"Monsieur Magnier dépose la contre proposition suivante :

"Etablissement de la Reque directe à partir du 1^{er} Juin.

partir du 10 avril.

"Nomination de la commission paritaire et fonctionnement à

"Nomination d'un appariteur communal pour gérer la reque directe.

"Autorisation pour M. le Maire de mettre la fourniture du matériel en adjudication."

Monsieur Delahaye conclut la proposition de M. Magnier en déclarant qu'il a toujours été d'accord pour faire un marché, mais qu'il y a des dépenses plus urgentes à faire.

Monsieur le Maire est d'avis qu'avec la plus-value de rachat du marché couvert il sera possible de gager un emprunt pour installer l'eau, l'électricité, etc.....

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter sur la proposition de M. Hennegrave.

Le vote à main levée donne les résultats suivants, pour 10 contre 9, la proposition de M. Hennegrave est donc acceptée dans son ensemble.

Le Conseil,

Vu les propositions de l'administration des P. T. T., en date du 7 avril 1935, tant pour la construction de l'hôtel des postes, que l'achat du terrain de la commune, la Redevance à verser par la commune et les servitudes,

Vu le Rapport de la commission des Travaux Finances, en date du 21 Mars 1936,

Considérant que les conditions offertes sont draconiennes, l'éluerie, l'estime ne pouvant accepter la proposition, ni dans les conditions établies, ni sur le fond.

Autorise Monsieur le Maire, à faire connaître cette décision au ministère des P. T. T., et à engager de nouveaux pourparlers pour que des conditions plus acceptables soient faites, aux meilleurs intérêts de la commune.

M. le Maire soumet au Conseil un modèle d'affiches passe partout qui servirait pour l'annonce des fêtes, soit 1.500 format 80 x 120 et 1.500 format 60 x 80, pour le prix global de deux mille quatre cents francs, cette quantité équivaut à une durée de 5 ans environ.

M. Delahaye est d'avis qu'il vaut mieux, pour les illustrations faire faire un cliché qui appartiendrait à la commune, ce cliché, en 2 grandeurs, permettrait de ne faire qu'un tirage au fur et à mesure des besoins.

Le Conseil est d'accord sur cette dépense et charge M. le

Construction d'un
bureau de Postes

embroy
Reque

Affiches pour fêtes

embroy de
Reque

embroy
Reque

Amenagement du terrain de jeux

31-3. 36

35-4 36

Maire de se renseigner sur le prix des clichés

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Yvette Sportive demandant l'installation d'un portique avec aqres, aménagement d'un sautoir, d'un lavabo, refecton du Fruits.

Le Conseil.

Tu l'avis de la commission des finances en date du 14 Mars.

Decide de faire installer un lavabo, et d'y faire amener l'eau de la ville; ainsi que l'aménagement du sautoir.

Decide d'aménager les W.C. d'une façon plus décente.

Autorise M. le Maire à traiter aux meilleures conditions

L'installation du portique sera examinée lors du budget additionnel.

Indemnités de logement des Instituteurs et Institutrices -

31-3 - 36

35-5 36

Le Conseil. Tu la demande d'augmentation de l'indemnité de logement présentée par M. Houbmann.

Tu la circulaire préfectorale du 14 Mars 1936, concernant le reajustement des indemnités de logement des Instituteurs et Institutrices,

Délibère, decide de porter l'indemnité des instituteurs et institutrices non logés à 1.500 francs par an au lieu de 800, et de mettre cette indemnité en rapport avec le barème fixé par le Conseil départemental.

Consommation d'eau des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil, sur la consommation d'eau des bâtiments communaux,

Le Conseil trouvant cette consommation élevée, et les avis étant partagés pour savoir si une partie sera payée par les instituteurs et institutrices logés, decide, afin de se rendre compte, de faire relever les compteurs divisionnaires placés dans les logements,

Decide également de faire fermer l'écoulement d'eau des W.C. des écoles, durant la nuit.

Decide de demander à la Sefonnaise, un état de la quantité d'eau employée pour l'essai des canalisations de Villebon, et pour les P. C. G., et de rechercher si un compteur a été posé à l'extrémité de l'avenue St Laurent; ceci, d'après une intervention de M. Croc.

Demande de construction Sté Sefonnaise

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Sefonnaise des Eaux, demandant l'autorisation de construire un garage près du puits artésien.

Le Conseil délibère, decide à l'unanimité de refuser cette autorisation, et du fait que la Sté Sefonnaise a déjà commencé la construction sans avoir demandé le permis, ni à la commune, ni au service de voirie, elle devra interrompre les travaux et remettre le terrain en état; aucune construction, n'étant susceptible

Canalisation d'eau rue
Mademoiselle,

d'être edifié à cet endroit.
Le conseil, vu la demande de plusieurs riverains de la rue Made-
moiselle de se brancher sur la canalisation posée sur le territoire de
Villedon.

Vu le devis présenté par la S^{te} Liformaise, se montant à la
somme de 29.500 frs, pour un diamètre de 60^m, sur une longueur
de 320 mètres,

Deliberé, décide de faire installer l'eau dans la rue Mademoiselle
côté Arsay, avec un diamètre suffisant pour alimenter le lotissement
du Val d'Arsay, les crédits nécessaires devant être prévus au budget
additionnel de 1936.

Cette décision est prise par 19 voix contre 3. M. Deschamps
faisant remarquer que des canalisations sont plus urgentes, celle-ci fa-
isant double emploi

Economie sur concession
Eau

Le conseil,
Vu l'état des économies présenté par la S^{te} Liformaise des
Eaux, se montant à la somme de 647^{frs}.

Deliberé, décide d'affecter cette somme aux travaux d'aménagement
et installation d'eau au terrain de jeux.

Gratification Richard
cantonnier

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer une gratification de
3.000 francs (Mille frs) à M. Richard, pour la Médaille d'Or des
employés communaux, qu'il a obtenue, étant depuis le 1^{er} Mars 1904 au
service de la commune.

Reconnaissance des voies
des lotissements

Le conseil,
Vu le rapport de la commission des Travaux en date du 13
Mars 1936.

Deliberé, décide de classer dans la voirie Urbaine les voies des
lotissement du Parc d'Arsay, 2^{eme} et 3^{eme} partie, La Chamrière
le Val Leuze, le Val d'Arsay, sous les réserves suivantes.

Parc d'Arsay 3^{eme} partie - Le lotissement n'ayant pas de
bouches d'incendie, le conseil est d'avis que cette question ne s'oppose
pas au classement, et que la commune participe pour moitié dans
les frais d'installation de ces bouches.

Parc d'Arsay - 2^{eme} partie, même observation que pour
la 3^{eme} partie en ce qui concerne les bouches d'incendie.

Val Leuze et Parc d'Arsay - 2^{eme} partie - Le conseil est
d'avis de classer l'avenue S^{te} Laurent dans son état actuel

Val d'Arsay Le lotissement ayant déposé un dossier
pour l'installation de l'eau avec le bénéfice de la loi du 15
Mars 1928, l'association fera son installation aussitôt l'attribution
de la subvention.

La Chamrière - L'eau n'étant pas installée, l'association
décidera ultérieurement, s'il y a lieu de réclamer pour elle le
bénéfice de la loi du 15 Mars 1928

Envoyé le 21-3
Dép. le 5-4
36
36

21.3 36
8.5 36

21.3 36
5-4- 36

Fete de la Rasiere

Le Conseil adapte le rapport de la commission des fetes, en date du 21 Mars 1936, sauf en ce qui concerne le debut forain qui est supprime, comme pouvant faire du tort aux autres com-
merçants.

Abattage des arbres
35 Dubreuil

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'Ingénieur du service vicinal, relatant les dangers qu'il y a de conserver la plantation du G. C. 95, ces arbres étant arrivés à maturité, il serait urgent de les abattre.

Le Conseil,

Delibere, decide par 19 voix contre 3 de demander l'abattage de ces arbres, à condition qu'il n'en coûte rien à la commune.

Travaux d'aménagement
du cimetiere

Le Conseil approuve le devis descriptif et le cahier des charges relatif à l'aménagement d'allées dans le cimetiere, decide de faire appel à la concurrence, au moyen d'une adjudication restreinte sur offre de prix, decide d'annuler le credit porté au budget additionnel de 1935, comme étant sans emploi, et de reporter la même somme au budget additionnel de 1936, sous le même article

Charge la commission des chemins et travaux, d'assister M. le Maire, pour l'examen des offres des entrepreneurs et la designation de l'adjudicataire.

Commission d'Hygiene

Le Conseil decide à l'unanimité, afin de remédier aux deficiences lors des réunions, de compléter la commission d'hygiene, par quelques membres du Conseil Municipal, et designe M. M. Fluhin, Faurat, Delahaye, Hennegrave, Dupré, M. Faurat demande que la commission soit réunie dans le courant de la semaine, ce qui sera fait.

Nomination d'un
professeur de culture
physique

Le Conseil, à l'unanimité autorise M. le Maire, à nommer un professeur de Culture Physique, qui exercerait aux Ecoles communales, chaque samedi après midi de 14^h 30 à 16^h, pendant la période scolaire et pour les classes ci-après :

- 1^{ere} Classe garçons : de 13^h 30 à 14^h 05
- 3^{eme} - - fillet : de 14^h 5 à 14^h 40
- 5^{eme} - - - : de 14^h 40 à 15^h 20
- 7^{eme} - - - : de 15^h 20 à 16^h

En cas de mauvais temps, le Conseil demande que le professeur soit autorisé à utiliser la salle de la Cantine Scolaire.

Le traitement du professeur est fixé à 900 frs, heure annuelle, c'est à dire 2.500 francs, pour 2^h 30 à prendre à l'article 70 du budget primitif de 1936.

Le Conseil, à l'unanimité autorise M. le Maire, à nommer une assistante d'hygiene, dont le traitement est fixé à 4.800 frs, à prendre à l'article 77 du budget primitif de 1936 (restes médicaux des scolaires).

Nomination d'une
assistante d'hygiene

M. le Maire demande à l'Assemblée de designer une commission

Commission de defense
passive

de défense passive.
 M. M. Delbis, Leroux, Coustant, Courbin, Boutante, Lefevre
 désignés pour faire partie de cette commission
 M. Conseil désigne M. M. Nautrez, Delahaye, Flusin, Lefevre, Dupuis
 Faure, sont désignés pour faire partie d'une commission de circulation,
 chargée d'étudier les conditions de stationnement des cars et taxis.

Commission de la circu-
lation

affaire Angenard

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des arrêtés du Conseil de Préfecture en date des 13 et 14 Mars 1936, concernant cette affaire, le premier annulant la délibération du 2 Juin 1935, parce qu'elle supprimait l'emploi en cours de l'année; le second accordant à M^{me} Angenard une indemnité de licenciement de 4.000 francs.

Monsieur Nautrez intervient pour demander à M. le Maire de réintégrer la secrétaire adjointe à sa place, mais celui-ci fait remarquer que si la délibération du Conseil ne devait pas passer dans le courant de l'année 1935, le crédit figurant au budget pour toute l'année, l'emploi de la titulaire supprimé pour 1936, aucun crédit n'étant prévu au budget, et que de même subsistaient la réorganisation des services municipaux.

Monsieur Delahaye fait remarquer que la secrétaire adjointe devait reprendre sa place, puisque celle du secrétaire était vacante.

Monsieur Nautrez demande à déposer une motion tendant à ce que M. le Maire, du fait que la place de secrétaire est libre, reprenne la secrétaire adjointe.

M. le Maire met au vote la motion qui est rejetée par 13 voix contre 8.

affaire David, secrétaire

31-3 1936
 11-4 36

M. le Maire demande au Conseil de terminer l'affaire David, M. Delbis demande que le débat se fasse à huis clos, Messieurs Magnier et Delahaye de leur côté décident qu'il soit public, M. le Maire met au vote la demande de M. Delbis qui est adoptée à la majorité du Conseil (soit 14 voix) le public est prié de se retirer et pour protester Messieurs Magnier, Delahaye, Nautrez, Bouquin, Croc, Pourat, quittent la salle.

Après plusieurs interventions, il est décidé, par 15 voix contre 1, qu'il sera versé à M. David, une somme forfaitaire de 10.000 frs, à titre d'indemnité, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, celui-ci n'ayant pas accepté les 1.500 frs, votés par le Conseil à titre d'allocation renouvelable.

M. le Maire est chargé de s'entendre avec M. David, pour qu'il donne son accord par écrit, et renonce à tous droits pour l'avenir.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à agréer son nouveau secrétaire, aux appointements de 13.000 frs par an, à partir du 1 avril 1936. Le Conseil accepte par 15 voix contre 1.

Créditement du secrétaire

Reçu le 1-4
 Répondu le 24-4-1936

assistance aux femmes en couches

Arrêt favorable aux deux demandes présentées.

assistance aux vieillards
assistance médicale gratuite
allocation militaire

une demande acceptée

une demande acceptée

avis favorable aux demandes Couré et Grat.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12^h 45.

~~Wanhan~~
 Desbès
 Courtin
 H. W.
 Albert Bague
 Leborgne
 Cholet
 Fournat
 Blanchet
 Serous
 Magnier
 Lefevre
 Delbis
 Fournat
 Dupré
 Coustant
 Hennegrave
 Courtin
 Boutaute
 Delahay
 Delahay
 J. B. B.
 J. B. B.

Réunion du 27 Juin 1936

Le vingt deux juin mil neuf cent trente six,
 Convocation des Membres du Conseil Municipal pour le Samedi 27
 Juin 1936, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'Ordre du
 jour.

Le Maire
 Le Delahay

Le vingt sept juin mil neuf cent trente six, à quatorze
 heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay,
 lieu ordinaire de ses séances, pour la session de Mai, sous la
 présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne,
 Deschamps, adjoints, Blanchet, Serous, Magnier, Lefevre, Delbis, Fournat
 Dupré, Coustant, Hennegrave, Courtin, Boutaute, Delahay.

Absents excusés : M. M. Kaubez, Bouquin, Faure, Flutun
 et Chartier.

Non excusés : M. Caqson

M. Lamberie, Receveur Municipal assistant à cette
 réunion.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel
 donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à
 l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance
 dont il vient de donner lecture.

Lettre Cellier M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de
 M. Cellier, demandant l'autorisation de mettre un panneau provisoire
 et par la suite un définitif, au Stade de la prairie des Îles, indiquant
 Café-Restaurant. Le Conseil, délibéré, décide de ne pas accorder
 cette autorisation, comme étant contraire aux stipulations du legs Blondin.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Hue, marbrier à Bures

Lettre Hue

demandant l'autorisation d'apposer sur le mur intérieur ou extérieur du cimetière, une plaque émaillée de 0m45 x 0m80, devant servir de publicité;

Cette demande est rejetée à l'unanimité.

Affaire Le Jemtel

Envoyé le 29 juin 1935
Répondu le 1 juillet 1935

Le Conseil après avoir entendu l'exposé, par M. Magnier, des divers incidents motivant la révocation du docteur Le Jemtel, ~~délibère~~ chirurgien à l'hôpital Archange, délibère, autorise Monsieur le Maire à défendre la commission administrative de l'hôpital dans l'instance qu'a intentée le docteur Le Jemtel devant le Conseil de Préfecture, et le Conseil d'Etat, par 11 voix et 4 abstentions,

Les abstentionnistes déclarent ne pouvoir juger n'ayant pas entendu la partie adverse,

Affaire Angenard

Envoyé le 29 juin 1935
Répondu le 1 juillet 1935

Le Conseil, après avoir entendu lecture de l'instance intentée par Mme Angenard devant le Conseil de Préfecture et le Conseil d'Etat autorise M. le Maire à défendre la commune, désigne M. Lévy-Dulmann avocat à la cour d'appel de Paris pour suivre cette affaire, vote la somme de mille francs à prélever à l'article du budget honoraires des architectes, avocats, etc... de l'exercice en cours.

Ce vote est acquis par 11 voix contre 4.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1935, présenté par M. Lamberti, receveur municipal, et dont les recettes et dépenses s'élèvent à, savoir :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Recettes | 1.202.080.75 |
| Dépenses | 1.251.361.81 |
| Excédent de dépenses | 49.280.76 |
| Excédent de recettes exercice 1934 | 86.281.57 |
| Excédent de Recettes | 36.000.81 |

Compte administratif

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1935.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le Conseil procède alors, au scrutin secret à la nomination d'un président, conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 Avril 1884.

Monsieur Blanchet ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président.

Le Conseil, Procédant au règlement définitif du budget de 1935 propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses du dit exercice savoir :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <u>Recettes</u> | |
| Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1935, évaluées par le budget à 1.429.643 frs 31, ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de | 1.246.860.42 |
| De laquelle somme il convient de déduire celle de : pour les restes à recouvrer justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte | 44.779.67 |
| Excédent de recettes de l'exercice 1934 | 86.281.57 |
| Au moyen de quoi la recette de 1935 demeure définitivement fixée à la somme de | 1.288.362.32 |
| <u>DEPENSES</u> | |

Les dépenses créditées au budget de 1935, s'élèvent à 1.527.130.32
De cette somme, il faut déduire celles de :

1°- Crédits ou portions de crédit restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses 184.404.37

2°- Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 15 Mars 1936 et à reporter aux budgets suivants 191.066.14 275.768.81

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1935 sont définitivement fixées à 1.251.361.51

Il reste par conséquent un excédent définitif de la somme de 36.000.81

Laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1936.

Toutes les opérations de l'exercice 1935 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

coles irrécouvrables

Le conseil, délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les produits suivants, restant à recouvrer au 31 Mars 1936.

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------|
| <u>LOCATION DE JARDIN</u> | | |
| LEGRAIN | 100.-- | (|
| ALAVOINE | 50.-- |) insolubles |
| <u>LOCATION PRAIRIE DES ILES</u> | | |
| PANNETIER | 1.370.-- | (insolvable, bail résilié |
| <u>FRAIS ETUDES</u> | | |
| DACQUAY | 75.-- | établi à tort, remplacé par titre de 25 frs encaissé. |
| Commune de Saint-Aubin | 112.50 | d° |
| TEXIER | 112.50 | insolvable |
| TUILLERE | 75.-- | d° |
| d° | 25.-- | d° |
| <u>PUBLIC SIGNAL</u> | 410.-- | faillite - actif insuffisant pour payer les créanciers privilégiés. |
| <u>AMBULANCE -</u> | | |
| LE PANSE | 50/-- | (|
| MILL | 95.-- |) |
| BEUPARAIN | 30.-- | (insolvable |
| <u>FRAIS D'ETUDES</u> | | |
| GODEFROY | 75.-- | établi à tort a quitté l'école à Pâques |
| CHARON | 37.50 | n'a pas fréquenté l'école au cours du trimestre |
| TAVERNIER | 75.-- | (|
| LEROY | 75.-- |) |
| d° | 75.-- | (insolvable |
| BERGEROT | 75.-- |) |
| MOEREL | 75.-- | (|
| d° | 75.-- |) |
| <u>INDEMNITE AU SECRETARIAT ADMINISTRATIF</u> ... 14.67, concerne la commune de Gif, erreur matérielle. | | |

Mantien de créances

Le Conseil décide à l'unanimité de demander à M. le Prefet l'inscription d'office sur les Budgets des communes, des sommes suivantes :

Service incendie : Saclay 374.50
 Villejust 42.--
 Ambulance : Briis-sous-Forges 80.--

Le conseil décide de maintenir la créance *Crabet et Robinet, base sur les distributeurs d'essence.* M. le Maire est chargé de demander des renseignements complémentaires au ministère des Travaux Publics
 Le Conseil établit ainsi le budget additionnel de 1936, par 11 voix contre 4.

Budget additionnel

RECETTES SUPPLEMENTAIRES

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------|
| Excédent de l'exercice 1935 | 37.000.81 | (dont 26.465,1)provenant de (vicinalité |
| <u>Restes à recouvrer du même exercice :</u> | | |
| Sur location de propriétés communales 1935 ... | 200.-- | |
| Sur usage du dépotoir 1935 | 200.-- | |
| Sur location de propriétés communales 1936 ... | 1.370.-- | |
| " Service incendie du par la Cne de Saclay | 374.50 | |
| " Frais d'étude, cours supérieur 1934 | 400.-- | |
| " Redevance Publi-signal | 410.-- | |
| " Frais de déplacement des pompiers | 42.-- | |
| " Taxe sur les distributeurs d'essence | 300.-- | |
| " Transport ambulance 1934 | 205.-- | |
| " Subvention Lorin pour frais de pompage 1935 | 40.000.-- | |
| " Frais d'études cours supérieur 1935 | 787.50 | |
| " Frais de transport ambulance 1935 | 351.-- | |
| " Indemn. Secr. administr. (Assoc. Syndic.) | 14.67 | |
| " Vente de vieux matériel | 125.-- | |
| <u>Recettes nouvelles de l'exercice courant</u> | | |
| Ristourne Sud-Lumière 1935 | 8.930.22 | |
| Ristourne Sté Lyonnaise des Eaux, solde 1933 | 706.85 | |
| d° 1934 | 16.602.58 | |
| d° 1935 | 63.000.-- | |
| Du par M. Lorin pour partic. réfection Ch. rural N° 15 | 1935 8.683.-- | |
| d° 1936 | 8.683.-- | |
| Du par M. Lorin, frais de pompage 1936 | 40.000.-- | |
| Subvention pour secours au sinistrés | 2.000.-- | |
| Attribution du fonds commun pour C.V.O. et rur. | 8.117.-- | |
| Du par M. Lorin pour consommation d'eau ferme de Mondétour en 1935 | 164.80 | |
| d° 1936 | 300.-- | |
| Aliénation de terrain, Mme Jussaume | 186.-- | |
| TOTAL DES RECETTES | 239.153.93 | ===== |

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Crédits annulés - dépenses restant à payer à la cloture de l'exercice 1935, savoir :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| I - C.V.O. N° II - solde Benoist - bordures et caniveaux | I 197.67 |
| 2 - C.V.O. N° II - trav. d'assainissement - solde Benoist | 625.-- |
| 3 - dette antérieure | 271.58 |
| 4 - travaux de goudronnage C.V.O. N° 5 et II | 13.000.-- |
| 5 - Emploi de l'émulsion de bitume sur chaussées | 4.000.-- |
| 6 - goudronnage C.V.O. N° 3 - toute la longueur | 5.000.-- |
| 7 - acquisition terrain, élargissement C.V.O. N° 3 | 10.485.93 |
| 8°- Reste dû à la Sté. Lyonnaise pour consommation d'eau en 1935.... | 19.440,00 |
| 9°- dito pour travaux..... | 4.675,00 |
| 10°- dito pour bouche d'incendie place de la République..... | 2.429,00 |
| 11°- Subvention aux lotissements pour entretien et Eclairage 1935.... | 14.743,00 |
| 12°- Reste dû sur égouts Rue de Lozère..... | 11.988,06 |
| 13°- Reste dû à Gabriel pour travaux voies urbaines 1934 et égouts av. St. Laurent & Honoraires..... | 9.067,00 |
| 14°- Dû à la Sté. du Gaz pour éclairage 4° Trimestre 1935.... | 12.389,53 |
| 15°- Dû à M. Joaquim, entretien des bâtiments communaux 1935.. | 7.692,36 |
| 16°- Dû à M. Mercier pour travaux goudronnage rue Verrier et Honoraires..... | 783,00 |
| 17°- Restes à payer s/contingents communaux 1935..... | 59.906,28 |
| 18°- Reste à payer à M. Lechantre pour terrain rue du Buisson.. | 2.881,90 |

NOUVEAUX CREDITS.

| | | |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 19°- | Subvention à la cantine scolaire pour enfants des chomeurs | 10.000,00 |
| 20°- | Hébergement et secours aux inondés..... | 700,00 |
| 21°- | Indemnités aux inondés (subvention Etat)..... | 2.000,00 |
| 22°- | Indemnités de mise à la réforme DAVID..... | 10.000,00 |
| 23°- | Canalisation d'eau rue Mademoiselle | 18.500,00 |
| 24°- | Emploi legs Génétaix (Achat de reste) | 9.954,43 |
| 25°- | Emploi de la rente provenant du legs Génétaix pour entre- tien du tombeau | 150,00 |
| 26°- | ditto pour secours à une femme veuve chargée d'enfants en bas âge..... | 290,00 |
| 27°- | Indemnité à Mme. ANGENARD pour suppression d'emploi (Conseil de Préfecture) | 4.000,00 |
| 28°- | Travaux du cimetièrè (Etablissement allées)..... | 15.000,00 |
| 29°- | Réfection d'un plan de la commune;..... | 300,00 |
| 30°- | Gratification à M. Richard cantonnier, médaille..... | 1.000,00 |
| 31°- | Complément pour indemnité de logement aux instituteurs.... | 2.535,00 |
| 32°- | Complément entretien, matériel incendie, essence, huile, habillement | 1.000,00 |
| 33°- | Complément ouverture du Bureau de Poste | 240,00 |
| 34°- | " indemnités aux sapeurs pompiers | 500,00 |
| 35°- | " assurance employés communaux..... | 500,00 |
| 36°- | " salaire cantonniers voirie urbaine..... | 2.000,00 |
| 37°- | Indemnité à Monsieur ROUSSEY..... | 500,00 |
| 38°- | " à Monsieur Robin | 300,00 |
| 39°- | Achat de livres pour bibliothèque scolaire | 200,00 |
| 40°- | Indemnité Yvette Sportive pour fêtes Guichet en 1935..... | 100,00 |
| | | <hr/> |
| | | 260.344,74 |
| | | ===== |

Recettes..... 239.153,93
Dépenses..... 260.344,74

Excédent Dépenses: 21.190,81
=====

Attendu qu'il a été prévu au budget primitif de 1936, pour la mise en régie directe du marché, une recette de _____ 50.000.-
En dépense pour salaire des préposés _____ 55.000.-
Soit un excédent de recettes de _____ 15.000.-

Du fait de la prolongation de la concession du marché, la recette réelle encaissée sera de _____ 43.250.-
Soit un excédent de recettes de _____ 28.250.-

Le Conseil décide, après approbation de M. le Préfet, d'imputer l'excédent de dépenses du budget additionnel, sur cette recette supplémentaire, ceci, afin d'éviter la création de centimes additionnels.

Monsieur Lambertie, Receveur Municipal, déclare s'élever contre les bruits, que l'on répand parmi les contribuables, qu'il serait responsable de l'augmentation des impôts communaux, Il rappelle qu'il est simplement fonctionnaire, chargé du recouvrement des impôts et non d'en fixer le montant.

Le Conseil est d'accord avec M. Lambertie, pour réprimer de tels bruits.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par M. Lambertie, le compte administratif présenté par M. le Maire, le budgets additionnels 1936, et le budget primitif de 1937 pour

Protestation de
M. Lambertie

Compte de gestion,
compte administratif
des Budgets du Bureau
de Bienfaisance

Budget vicinal

Le bureau de Bienfaisance
Le Conseil approuve le budget additionnel du service vicinal.

Commission Scolaire

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de la commission scolaire tendant à la création d'un cours complémentaire pour les garçons.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la décentralisation pour permettre la construction d'un groupe scolaire à Mondétour et au Guichet, tout en maintenant au centre de la ville, les cours complémentaires et le certificat d'études.

Education Physique

La commission scolaire est chargée d'étudier les 2 projets.
Monsieur Magnier rapporteur de la commission scolaire prend compte à l'assemblée, que lors de la réunion de la commission Monsieur l'Inspecteur primaire avait déclaré, que les instituteurs et institutrices, donnant des leçons d'éducation physique, il ne voyait pas la nécessité d'adjoindre un professeur spécial, c'est d'ailleurs le motif invoqué par Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour refuser la délibération du Conseil Municipal du 29 Mars dernier.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le vœu suivant.

Le Maire et les Membres du Conseil Municipal ont été très peiné du refus opposé à leur délibération prise le 29 Mars 1936, tendant à établir dans les Ecoles d'Orsay des leçons d'Education Physique, par un professeur diplômé de l'Etat, degré supérieur, qui aurait exercé dans les classes suivantes :

Ecoles de garçons : Cours du certificat d'Etudes primaires.

Ecoles de filles : Cours du certificat d'études primaires, cours supérieur, Cours Commercial.

Les crédits inscrits à notre budget ont été votés à l'unanimité, ayant tous reconnu que les leçons d'Education Physique données aux enfants des Ecoles étaient nettement insuffisantes et même bien souvent absentes du programme du maître.

Nous nous permettons d'insister auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et lui soumettons un rapport sur le fonctionnement des leçons d'Education physique dans le département.

Nous osons espérer qu'il reviendra sur sa décision et acceptera cette fois la nomination du professeur d'Education Physique, muni de son diplôme officiel, comme il a déjà accepté les professeurs de Sol-fège, d'Anglais, etc.....

Nous maintenons donc la délibération du 29 Mars 1936, le traitement du professeur étant fixé à 900 frs l'heure annuelle, soit environ 2.500 frs, à prendre à l'article 70 du budget primitif de 1936.

Adjudication fournitures scolaires

30 Juin 1936

8 Juillet 1936

Distribution des prix

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 8 Juillet 1936

Le Conseil décide par 14 voix contre 1, de faire une adjudication pour les fournitures scolaires, sous offres de prix et sur échantillons, fixe la date du 8 Août 1936 à 15 heures, et désigne la commission scolaire pour assister M. le Maire.

Le Conseil fixe la date du 26 juillet 1936 pour la distribution des prix, qui aura lieu dans la cour de l'Ecole des filles, où des bâches seront installées, pour préserver de la pluie ou du soleil.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire, à traiter avec le fournisseur faisant les meilleures conditions pour la fourniture.

voyé le 30 Juin 1936
le 4 juillet 1936
subvention au syndicat
d'initiative

mesure des fruits.

Le Conseil pour 19 voix et 3 abstentions, autorise, M. le Maire à mandater la subvention de 2.700 frs. prévue au budget primitif pour le syndicat d'initiative.

La séance est suspendue et remise au dimanche 28 Juin à 9^h.

La séance est reprise le 28 Juin à 9^h 15 sous la présidence de M. Decausille, Maire

Étaient présents M. H. Decausille, Maire, Leborgne, Deschamps adjoints, Blanchet, Magnier, Flusin, Velles, Faurat, Croc, Coussaint, Hennegrave, Courten, Bouteau, Delahaye, Dupré

visites médicales
scolaires

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le logement destiné à M^{lle} Rouffaud, institutrice, étant inoccupé, il serait possible de l'aménager pour les visites médicales scolaires, celui-ci comportant 3 pièces, avec eau, gaz, électricité.

voyé le 30 Juin 1936
le 6 juillet 1936

Le Conseil accepte à l'unanimité, afin que les visites puissent commencer le premier octobre, et autorise M. le Maire à traiter avec les maîtres faisant les meilleurs prix, pour l'achat de bancs - porte-manteaux, ustensils etc... à prendre au budget primitif de 1936, visites médicales scolaires.

travaux avenue St
Laurent

Sur les lettres du syndicat de la première partie du Parc d'Orsay, et de M. Magnier, conseiller municipal, demandant la mise en viabilité de l'Avenue St Laurent,

voyé le 8 juillet 1936
le 18 juillet 1936

Le Conseil décide à l'unanimité, de faire faire ces travaux qui doivent être supportés, par moitié entre la commune et les syndicats de propriétaires riverains.

Monsieur Dumas, directeur - Syndic de la première partie du Parc d'Orsay, se charge de fournir un devis.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet, l'autorisation de disposer d'une partie de la somme prévue au budget primitif de 1936, pour éclairage des rues et qui restera inemployée du fait que les travaux d'électrification ne sont pas encore décidés.

Il avait été prévu pour éclairage des rues,

| | | |
|--------------------------------------------------------|-------|----------|
| Bâtiments communaux et matériel | _____ | 70.000.- |
| Il convient de réserver pour l'éclairage annuel au gaz | _____ | 35.000.- |
| D'où un crédit libre de | _____ | 35.000.- |

dont on pourrait disposer.

Lettre Cormery

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormery président de l'association syndicale des jardins d'Orsay, demandant si la commune serait disposée à lui céder, des surfaces de ciment qui lui appartiendraient et à quel prix.

M. le Maire est chargé de prendre des renseignements à

Curag. du Libernon
Envoyé le 30 Juin 1936

ce sujet.

Monsieur Cormery, demandant le curag. du Libernon, ce ruisseau étant un affluent de l'Yvette, le Conseil décide de demander au Service hydraulique à qui incombent les travaux et qui doit en prendre l'initiative.

Crottoirs jardins d'Orsay

Monsieur Cormery demande que la commune continue pendant 150 m, les travaux commencés dans le jardin d'Orsay, M. Leborgne fait observer que des propriétaires n'en avaient pas voulu, une enquête sera faite à ce sujet.

Canalisations d'eau
Avenue de Bures et
Allées du Gd Mesnil

Vu le rapport de M. Cholet sur l'alimentation en eau avenue de Bures et Allées du Grand-Mesnil.

Le Conseil, décide de soumettre la question à la commission des travaux.

Lettre Santé Publique

M. le Maire donne lecture d'une lettre du parti social de la Santé publique demandant une subvention pour séances cinématographiques ect... Le Conseil décide d'étudier cette question avec le budget primitif de 1937.

Subvention Fanfare

Le Conseil décide à l'unanimité qu'un rapport sur le fonctionnement des cours de solfège gratuit, avant de mandater la subvention.

Achat de sables pour
école des garçons

Monsieur Richard, directeur de l'école des garçons, demandant des sables ^{et des engrais} supplémentaires, Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à traiter avec le fournisseur faisant le meilleur prix, crédit à prendre à l'article mobilier scolaire de l'exercice en cours.

Vote de crédits

Le Conseil vote à l'unanimité un complément de crédit de 1.470 frs pour achat de matériel pour les pompiers, à prendre à l'article, Matériel des pompiers de l'exercice en cours.

Achat d'une moto-
pompe portative

Le Conseil, vu le rapport de l'Officier commandant la subdivision des sapeurs pompiers, signalant la difficulté rencontrée dans plusieurs incendies pour s'alimenter en eau, et demandant l'achat d'une moto-pompe portative.

Decide à l'unanimité d'effectuer cet achat, autorise M. le Maire à traiter avec le fournisseur faisant le meilleur prix, étant entendu que la somme sera prise au budgets de 1937.

Vote de crédits - Mme Mougin

Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 400 frs, pour allouer à Mme Mougin, pour la garde de la cantine scolaire hiver 1935-1936.

Subvention au Président
délégation cantonale

Le Conseil vote à l'unanimité une somme de 100 frs au Président de la délégation cantonale pour subvention pour le repas des ~~examinateurs~~ examinateurs au certificat d'études, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Achat de pierres

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter au meilleur prix pour l'achat des pierres destinées aux labissements

inondés.

Demande Van Auver-
meulen

30 Juin 1936
#f

Le Conseil, Vu la demande présentée par M. Casene, au nom de M. Van Auvermeulen, sollicitant le remboursement de 500 frs pour travaux de bordures de trottoirs effectués pour lui devant la boutique avant la réfection du C. V. 6 N° 11, Délibère, décide de rejeter cette demande.

Reélection d'un Syndic

30 Juin 1936
4 Juillet 1936

Annulation d'un
Bulletin de Recettes

30 Juin 1936
4 Juillet 1936

M. Fourat est réélu à l'unanimité Syndic de l'Association Syndicale des Propriétaires de la 1^{re} partie du Parc d'Orsay. Le Conseil décide à l'unanimité d'annuler le bulletin de recettes N° 126, du 14 Mai 1936, au nom de la Société Lyonnaise des Eaux, de 64 f^s 98, un arrêté préfectoral ayant annulé l'effet des décrets-lois du 17 juillet 1935.

Entretien des Pompiers

30 Juin 1936

Le Conseil, Vu la circulaire du 17 Juin 1936, s'engage à subvenir pendant 15 ans, aux dépenses et à l'entretien du corps des sapeurs pompiers.

Lotissement Jardin Lorin

30 Juin 1936

Le Conseil, Vu le dossier de lotissement ^{jardin} présenté par M. Lorin, Vu le rapport de M. Guerbigny, rapporteur des commissions sanitaires. Emet un avis défavorable sur le projet soumis, le projet d'aménagement et d'extension de la commune d'Orsay déclaré d'utilité publique le 11 février 1936 prévoyant spécialement dans cette partie du territoire, l'ouverture d'une voie nouvelle, en prolongement de l'avenue des Bleuets, sur la gauche de cette voie un terrain réservé pour école et sur sa droite un espace libre public.

Lotissement
Lapostolle

30 Juin 1936

Le Conseil, Vu le dossier présenté par M. Lapostolle, propriétaire, le proposant de lotir, des terrains d'une superficie de 10 Ha environ situés sur la commune d'Orsay, en bordure de la nouvelle voie ferrée de Paris à Chartres, et à proximité de la Gare d'Orsay. Etat. Vu le rapport de M. Guerbigny, rapporteur des commissions sanitaires, Délibère :

Donne avis favorable sous les conditions suivantes :

- 1° Les bordures seront de l'échantillon I8/30.
- 2° Les caniveaux seront constitués par des pavés batards ou par des pavés gros deux posés à bain de mortier de ciment de Portland de Om03 d'épaisseur ;
- 3° - L'épaisseur du blocage des chaussées empierrées sera portée à Om15 avant compression
- 4° - Les noms des sociétés appelées à assurer l'alimentation du lotissement en eau potable et en électricité seront précisés.
- 5° - Des regards de visite seront construits à chaque bouche d'égout.
- 6° - La responsabilité de la commune sera dégagée en cas de construction sur remblai, la plupart de ces terrains provenant d'anciennes carrières.